

SEANCE N° 2/2018 DU 23 AVRIL 2018

Début: 16.00 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, Bourgmestre
PIRROTTE Frank, Échevin
STURM Richard, Échevin
SCHOLLER Guy, Conseiller
BRUCH Jean-Marie, Conseiller
HAMES Joseph, Conseiller
SCHMIT Danielle, Conseillère, excusée

L S A P

CRUCHTEN Yves, Conseiller
RUCKERT Arsène, Conseiller, excusé
THILL Jos, Conseiller
FUSULIER Lucien, Conseiller
DUPREL Mireille, Conseillère, excusée

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Échevine
HANSEN Marc, Conseiller

D P

FUNCK Nico, Conseiller

ORDRE DU JOUR:

- 1) Huis clos : Personnel communal – Promotion de Monsieur Jean-Marie PANDOLFI au grade 12 du niveau supérieur du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.
- 2) Huis clos : Personnel communal – Promotion de Monsieur Laurent SCHUMACHER au grade 12 du niveau supérieur du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.
- 3) Huis clos : Personnel communal – Promotion de Madame Peggy TOCK au grade 12 du niveau supérieur du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.
- 4) Huis clos : Personnel communal – Promotion de Madame Renée HOLCHER au grade 12 du niveau supérieur du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.
- 5) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 6) Personnel communal - Création d'un poste de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat du collège des bourgmestre et échevins.
- 7) Personnel communal - Création d'un poste de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement B1, sous-groupe technique, pour les besoins du service technique (ancienne carrière d'expéditionnaire technique détenteur d'un diplôme luxembourgeois de technicien).
- 8) Personnel communal - Création d'un poste de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique, pour les besoins du service technique (ancienne carrière de l'architecte).

- 9) Personnel communal - Création de trois postes de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement D2, sous-groupe à attributions particulières (ancienne carrière de l'agent municipal).
- 10) Personnel communal - Création de deux postes d'artisan DAP (CATP) à tâche complète (carrière H3 de la convention collective des salariés des communes du sud) pour les besoins du service des parcs.
- 11) Personnel communal - Création d'un poste d'artisan DAP (CATP) à tâche complète (carrière H3 de la convention collective des salariés des communes du sud) pour les besoins du service jardinage.
- 12) Personnel communal - Création d'un poste d'artisan DAP (CATP) à tâche complète (carrière H3 de la convention collective des salariés des communes du sud) pour les besoins du service conciergerie.
- 13) Personnel communal - Création d'un poste d'artisan DAP (CATP) à tâche complète (carrière H3 de la convention collective des salariés des communes du sud) pour les besoins du service technique.
- 14) École de Musique - Personnel communal : Création d'un poste de chargé de cours (m/f) pour « chant moderne » sous le statut du salarié à tâche intellectuelle.
- 15) École de Musique - Personnel communal : Création d'un poste de chargé de cours (m/f) pour « keyboard » sous le statut du salarié à tâche intellectuelle.
- 16) Plan d'Aménagement Général de la commune de Käerjeng — Modification ponctuelle des « Coefficients d'utilisation du sol minimaux des PAP NQ », la modification ponctuelle du « PAP NQ LI-NQ-02 – An der Uecht/Rue du Bois » et la modification ponctuelle de la « Zone de bâtiments et équipements publics et PAP NQ BC-NQ-06 ».
- 17) Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Bascharage, commune de Käerjeng, au lieu-dit « Op der Strooss », présenté par Rausch & Associés – Ingénieurs-conseils S.à r.l., pour le compte de Thomas & Piron S.A. – Approbation de la convention conclue entre le collège des bourgmestre et échevins et la société Thomas & Piron Home S.A.
- 18) Transaction immobilière : Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et la société à responsabilité limitée « Félix Giorgetti S.à r.l. » avec siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, concernant la vente d'un terrain avec une contenance de 1 are 43 centiares, au lieu-dit « Rue des Prés » - Approbation.
- 19) Budget extraordinaire 4/823/221311/16004 – Réfection de la piscine scolaire « Op Acker » à Bascharage – Demande d'un crédit supplémentaire de 300.000 €.
- 20) Budget extraordinaire 4/823/221311/16004 – Réfection de la piscine scolaire « Op Acker » à Bascharage – Approbation du projet et devis.
- 21) Budget extraordinaire 4/913/221311/18011 – Enseignement primaire – Bâtiment A et B de l'école primaire de Clemency – Travaux de mise en conformité – Demande d'un crédit spécial de 260.000 €.

- 22) Budget extraordinaire 4/913/221311/18011 – Enseignement primaire – Bâtiment A et B de l'école primaire de Clemency – Travaux de mise en conformité – Approbation du projet et devis.
- 23) Budget extraordinaire 4/630/222100/10006 Renouvellement des conduites d'eau dans diverses rues - crédit spécial de 21 450 €.
- 24) Budget extraordinaire – Décomptes de travaux – Approbation.
- 25) Contrat de bail conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Romain Gillen, demeurant à L-4942 Bascharage, 27, rue de la Résistance, concernant le presbytère, appartement dans le bâtiment de l'église à Bascharage.
- 26) État des restants 2017 – Approbation.
- 27) Office Social – Convention 2018.
- 28) Commission consultative de l'intégration – constitution 2018-2023.
- 29) Office Régional du Tourisme du Sud – Désignation d'un membre effectif et d'un membre suppléant.
- 30) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.
- 31) Questions et réponses.

Point 1) Huis clos : Personnel communal – Promotion.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 2) Huis clos : Personnel communal – Promotion.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 3) Huis clos : Personnel communal – Promotion.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 4) Huis clos : Personnel communal – Promotion.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 5) Communications du collège des bourgmestre et échevins.

Bourgmestre Michel Wolter (CSV) : j'informe les membres du conseil communal que le projet de loi en relation avec le contournement de Bascharage a bien été déposé à la Chambre des Députés. Le ministre du ressort, Monsieur François Bausch, a bon espoir que ladite loi passera au vote avant la fin de la période législative en cours.

Le 29 mars dernier a eu lieu une réunion d'information au sujet du thème « Esch – Capitale européenne de la culture 2022 », lors de laquelle les conseillers communaux des communes du sud ont été informés de l'avancement actuel du projet. S'y ajoute un deuxième pour les communes du sud, puisque le PROSUD envisage de poser sa candidature pour un projet lancé par l'UNESCO, dénommé « L'Homme et la biosphère ». Les détails ne sont pas encore connus, cependant une première réunion d'information est fixée pour le 5 juin prochain.

Point 6) Personnel communal - Création d'un poste de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat du collège des bourgmestre et échevins.

Point 7) Personnel communal - Création d'un poste de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement B1, sous-groupe technique, pour les besoins du service technique (ancienne carrière d'expéditionnaire technique détenteur d'un diplôme luxembourgeois de technicien).

Point 8) Personnel communal - Création d'un poste de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique, pour les besoins du service technique (ancienne carrière de l'architecte).

Point 9) Personnel communal - Création de trois postes de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement D2, sous-groupe à attributions particulières (ancienne carrière de l'agent municipal).

Point 10) Personnel communal - Création de deux postes d'artisan DAP (CATP) à tâche complète (carrière H3 de la convention collective des salariés des communes du sud) pour les besoins du service des parcs.

Point 11) Personnel communal - Création d'un poste d'artisan DAP (CATP) à tâche complète (carrière H3 de la convention collective des salariés des communes du sud) pour les besoins du service jardinage.

Point 12) Personnel communal - Création d'un poste d'artisan DAP (CATP) à tâche complète (carrière H3 de la convention collective des salariés des communes du sud) pour les besoins du service conciergerie.

Point 13) Personnel communal - Création d'un poste d'artisan DAP (CATP) à tâche complète (carrière H3 de la convention collective des salariés des communes du sud) pour les besoins du service technique.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les points 6 à 13 de l'ordre du jour d'aujourd'hui sont tous en relation avec la réorganisation de nos différents services communaux. Durant la dernière période législative, le collège des bourgmestre et échevins s'est intensivement occupé de la réorganisation de son personnel à l'issue de la fusion des deux communes, avec accent sur les services de régie et du citoyen, il s'agit dès à présent de faire face au défi pour la période 2018 à 2023.

Sur le plan administratif, il faudra préparer la relève du secrétaire communal et de son adjoint. Tous les deux vont partir en retraite durant les années 2022 et 2023, il est donc primordial de préparer leur relève. Sous le point 6, nous prions le conseil communal de créer un poste supplémentaire au service secrétariat. La mission principale de cette personne supplémentaire consiste à traiter la correspondance et à gérer le calendrier du collège échevinal. L'actuelle vacance de poste dans la carrière du rédacteur du groupe de traitement B1, résultant du départ d'un fonctionnaire du service du citoyen, a été publiée et devrait garantir la relève du secrétaire adjoint. La succession du secrétaire communal sera planifiée dans deux ans.

Au niveau du service technique, nous constatons une nette augmentation du volet réglementaire. D'autre part, la planification et la surveillance de nos multiples projets nécessitent des ressources humaines supplémentaires. Nous vous proposons en conséquence la création d'un deuxième poste d'architecte sous le point 8.

Comme nous sommes également très actifs dans le domaine des projets routiers et des infrastructures souterraines, nous proposons également le recrutement d'une personne supplémentaire pour le génie civil (point 7). Sa mission principale consiste dans la surveillance des multiples chantiers.

Le service technique vient d'être renforcé dans le domaine administratif par Monsieur Pascal Goergen, lequel devait initialement prendre la relève du préposé des services de régie. Avec son savoir-faire professionnel, Monsieur Goergen s'occupe du volet informatique et mettra au point une archive électronique. Cette réorganisation entraîne que nous devons pourvoir au futur remplacement du préposé des services de régie (point 13).

Du fait que nous sommes une « commune sans pesticide » et, qu'entretemps un collaborateur du service « espaces verts » manipule à plein temps un engin pour le désherbage sans pesticide, un travailleur nous manque depuis des mois dans ce service. Nous proposons donc la création d'un poste dans la carrière de l'artisan pour le service « espaces verts » (point 11).

Dans notre déclaration échevinale, nous avons annoncé la création d'un nouveau service de l'ordre public. Dans les mois à venir, nous voulons engager une équipe de trois agents municipaux (point 11) pour veiller au respect des réglementations communales, sachant que la police grand-ducale ne peut plus assurer cette mission, et ce pour de multiples raisons.

Le collège des bourgmestre et échevins vous propose également la mise en place d'un nouveau service « parcs » (point 10), composé de deux artisans. A côté de nos parcs publics à Clemency, Hautcharage et bientôt à Bascharage, notre Commune dispose de 21 aires de jeux, certifiées presque toutes avec le label « Sëcher Spillplazen ». Pour garantir leur sécurité et salubrité, nous devons nécessairement disposer des ressources humaines appropriées.

Finalement, le conseil communal est appelé à donner son aval pour un poste supplémentaire dans la carrière de l'artisan pour l'équipe « conciergerie ». Sous peu, Monsieur Carlo Link partira en retraite. Ce poste, actuellement dans la carrière de l'ouvrier, sera remplacé par une carrière de l'artisan (point 12).

Enfin je voudrai vous faire part de différents changements qui ne font pas partie de l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Dans un proche futur, le collège des bourgmestre et échevins voudra mettre en place un service « logement », s'occupant de la location des logements communaux. Sa mission s'étendra également sur l'hébergement des réfugiés et la gérance de la future infrastructure pour le logement d'étudiants. Nous voulons également nous repositionner dans le domaine de l'écologie. Lors d'une prochaine séance, nous allons donc vous proposer une création de poste de conseiller écologique.

L'enveloppe financière des nouveaux postes grèveront le budget annuel de quelque 700.000 €

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : chaque création de postes vient d'être explicitement présentée. Certes, il n'est pas toujours facile pour le collège des bourgmestre et échevins d'évaluer quel service doit être renforcé à tel ou tel endroit. Il est donc d'autant plus difficile pour les membres du conseil communal à prendre position puisqu'il n'est pas familiarisé avec les affaires courantes de la Commune. Je tiens cependant à relever que l'engagement de ce personnel grèvera sensiblement le budget ordinaire et réduit en conséquence la capacité d'investissement. Néanmoins, nous allons donner notre aval aux créations de postes.

À l'occasion de la réorganisation de nos services de régie, la Commune avait fait appel à un consultant externe. Est-ce qu'une telle analyse a également été réalisée au niveau des services administratifs, dans l'affirmatif, existe-t-il un rapport définitif ?

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : les missions et compétences des différents services deviennent de plus en plus complexes, ce qui justifie un accroissement des effectifs. Le coût est assez important, mais je suis convaincu que dans l'un ou l'autre domaine la Commune saura réduire ses dépenses, par exemple par une meilleure surveillance de ses chantiers. Il nous semble également important que la Commune dispose à moyen terme d'un conseiller dans le domaine écologique pour développer de nouveaux concepts. Déi gréng soutient ce renforcement des services communaux.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : est-ce que la Commune fera également recours à des personnes à capacité réduite pour divers de ces nouveaux postes ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : en général, nous nous efforçons également d'engager du personnel à capacité réduite dans les cas où les profils des postes le permettent.

Conseiller Nico FUNCK (DP) : bien qu'il semble être exagéré à créer un tel nombre important de postes, le DP apprécie la création de nouveaux emplois dans le secteur communal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : en réponse à la question du conseiller Yves Cruchten, je précise qu'aucun consultant externe n'a été chargé d'une analyse des services administratifs.

Point 6 : Approbation unanime.

Point 7 : Approbation unanime.

Point 8 : Approbation unanime.

Point 9 : Approbation unanime.

Point 10 : Approbation unanime.

Point 11 : Approbation unanime.

Point 12 : Approbation unanime.

Point 13 : Approbation unanime.

Point 14) École de Musique - Personnel communal : Création d'un poste de chargé de cours (m/f) pour « chant moderne » sous le statut du salarié à tâche intellectuelle.

Point 15) École de Musique - Personnel communal : Création d'un poste de chargé de cours (m/f) pour « keyboard » sous le statut du salarié à tâche intellectuelle.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : l'autorité ministérielle fait de depuis quelque temps des réflexions sur l'évolution de l'enseignement musical. Une réorganisation du « solfège » et de la « musique instrumentale » est envisagée. En conséquence notre chargé de direction a fait ses propres réflexions.

Monsieur Steve HUMBERT (École de musique) : en tant que chargé de direction je constate qu'une simple formation classique ne suffit plus aux exigences de nos jours. Le « solfège » date encore du temps de Napoléon. Afin d'enthousiasmer les jeunes de nos jours, nous devons de vivre avec notre temps. Pour cela, nous voulons offrir à côté du solfège classique une formation musicale plus attrayante. Nous voulons mélanger le classique avec le moderne. La musique moderne devrait nous permettre à motiver plus de jeunes pour suivre une formation musicale. Nous voulons offrir les types de musique Rock, Pop, Jazz, Funk et Musical. Pour ce faire, nous nécessitons deux nouveaux postes pour « chant moderne » et « keyboard ». Le nombre total des chargés de cours n'augmente cependant pas, puisqu'à la fin de l'année scolaire deux chargés partent à la retraite, leurs postes ne seront plus repourvus.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : je salue cette diversification de l'école de musique. Est-ce que ce projet est coordonné avec les écoles de Pétange et Differdange ? On devrait éviter toute concurrence inutile.

Monsieur Steve HUMBERT (École de musique) : les écoles de musique de Pétange et de Differdange veulent se spécialiser dans les domaines du jazz et des instruments à cordes. Pour nous, le jazz n'est qu'un élément du concept de la musique moderne. Tôt ou tard, il vont emprunter la même voie que nous.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : la commission de surveillance de l'école de musique a également approuvé la nouvelle orientation musicale.

Point 14 : Approbation unanime.

Point 14 : Approbation unanime.

Point 16) Plan d'Aménagement Général de la commune de Käerjeng — Modification ponctuelle des « Coefficients d'utilisation du sol minimaux des PAP NQ », la modification ponctuelle du « PAP NQ LI-NQ-02 – An der Uecht/Rue du Bois » et la modification ponctuelle de la « Zone de bâtiments et équipements publics et PAP NQ BC-NQ-06 ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : trois modifications sont prévues au plan d'aménagement général. Il s'agit du coefficient minimum d'utilisation du sol, de l'avis négatif du ministère en relation avec le projet d'aménagement particulier à Linger, introduit par le Fonds du Logement et d'une extension de l'EcoCenter et des ateliers communaux.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : nous voulons tout d'abord abolir les « Coefficients d'utilisation du sol » minimaux des plans d'aménagement particulier – nouveaux quartiers. Lors du projet d'aménagement particulier « Rue de la Chapelle » à Clemency, prévoyant la construction de 5 à 9 maisons unifamiliales, les logements devraient avoir, par application du coefficient minimum d'utilisation du sol, une surface habitable brute de 266 m² (9 maisons), respectivement 480 m² (5 maisons).

Le projet d'aménagement particulier « An der Uecht » à Linger a été avisé défavorablement par le ministère puisque le coefficient maximum d'utilisation du sol est dépassé, bien que la Commune a confirmé que le coefficient baisse en conséquence pour la partie restante du PAP, de sorte que le coefficient n'est dépassé pour l'ensemble du projet. Une jurisprudence récente a cependant retenu que toute partie devra respecter les normes du PAG. Nous proposons en conséquence de scinder le PAP NQ en deux parties, LI-NQ-02-An der Uecht au nord et LI-NQ-03-Rue de la Libération au sud, et de modifier les coefficients du degré d'utilisation du sol (COS, CUS, CSS et DL) pour la partie sud couvrant la zone mixte villageoise et que partant le COS passera de 0,35 à 0,5, le CUS de 0,65 à 0,8, le CSS de 0,65 à 0,70 et la DL de 20 UH à 38 UH.

La partie écrite sera également modifiée au niveau de la définition de la zone mixte villageoise afin de supprimer la part obligatoire de maisons unifamiliales qui ne correspond pas aux besoins actuels de la population en général et au projet planifié par le Fonds du Logement.

Dans la zone de bâtiments et d'équipements publics située dans la zone d'activités économiques communale « Op Zaemer » aux abords de Bascharage, la Commune entend

agrandir cette zone vers le Nord permettant l'agrandissement des infrastructures communales et de réduire en conséquence la zone d'activités économiques.

Approbation unanime.

Point 17) Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Bascharage, commune de Käerjeng, au lieu-dit « Op der Strooss », présenté par Rausch & Associés – Ingénieurs-conseils S.à r.l., pour le compte de Thomas & Piron S.A. – Approbation de la convention conclue entre le collège des bourgmestre et échevins et la société Thomas & Piron Home S.A.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : il s'agit d'un projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Bascharage au lieu-dit « Op der Strooss », à côté du commissariat de la police grand-ducale. Le collège vient de conclure en date du 2 mars 2018 une convention d'exécution avec la société Thomas & Piron Home S.A.

Approbation unanime.

Point 18) Transaction immobilière : Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et la société à responsabilité limitée « Félix Giorgetti S.à r.l. » avec siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, concernant la vente d'un terrain avec une contenance de 1 are 43 centiares, au lieu-dit « Rue des Prés » - Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le projet d'aménagement particulier « Im Lehm II », à la partie supérieure de la « Rue des Prés » devance le projet « Im Lehm I ». Afin de pouvoir accéder auxdits terrains, un chemin d'accès devra être aménagé. Le maître d'ouvrage acquiert une parcelle terrain d'une contenance de 1,43 are au prix de 35.750 €.

Approbation unanime.

Point 19) Budget extraordinaire 4/823/221311/16004 – Réfection de la piscine scolaire « Op Acker » à Bascharage – Demande d'un crédit supplémentaire de 300.000 €

Point 20) Budget extraordinaire 4/823/221311/16004 – Réfection de la piscine scolaire « Op Acker » à Bascharage – Approbation du projet et devis.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Au budget 2018, le collège des bourgmestre et échevins a fait inscrire un crédit de 1,8 million d'euros pour la réfection de la piscine scolaire « Op Acker ». Malheureusement, et comme bien souvent souvent dans ce genre de travaux, des coûts supplémentaires sont à craindre, d'où notre proposition de voter un crédit supplémentaire de 300.000 €, tout en espérant que nous ne devrions pas recourir à cette réserve financière. Les détails des travaux vous sont présentés par Monsieur Raymond Betz.

Monsieur Raymond BETZ (Service technique) : le problème consiste dans un défaut d'étanchéité du bassin de natation. Notre demande pour confier les travaux à une entreprise générale a trouvé l'accord de l'autorité supérieure.

Une inconnue persiste encore au niveau de la protection parafoudre, une analyse approfondie devra être réalisée. Un autre point faible a été détecté au niveau de l'isolation thermique à la corniche du bâtiment, la cause de cet état reste floue. Font également partie des travaux de rénovation, le montage d'un faux plafond, ainsi que l'installation d'un éclairage de secours au fonds du bassin.

D'après le planning, les travaux devraient être achevés pour le 1^{er} septembre 2018.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Bien que la piscine scolaire n'a été inaugurée il y a tout juste une douzaine d'années, nous devons malheureusement procéder au renouvellement total du bassin. Comme nous n'avons pas voulu fermer la piscine pour toute une année scolaire, nous avons dû trouver une solution pour réaliser ces travaux pendant un seul trimestre. Nos collègues de la commune de Pétange nous mettent à disposition leur piscine à Rodange pour le 3^{ème} trimestre. Pour le reste, nous devons faire confiance à la compétence de Monsieur Raymond Betz.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Nous avons pleine confiance en les compétences de Monsieur Raymond Betz. Bien que nous approuvons le projet de réaménagement, il nous semble anormal que nous soyons appelés à approuver un devis alors que les travaux sont déjà entamés. Bien que nous reconnaissons le caractère urgent, nous prions le collège des bourgmestre et échevins à nous soumettre dorénavant en temps utile les projets. Comme les problèmes sont bien connus depuis des années, on ne peut donc pas parler d'une urgence.

Depuis combien de temps le collège des bourgmestre est au courant de cet état et qu'en est-il de la question de la responsabilité ? Il n'est pas normal qu'une piscine doive être complètement rénovée après 12 années.

Qui payera finalement la note ? Nous partons de l'idée que la garantie décennale joue et qu'une assurance paye la majeure partie des travaux.

Apparemment, notre Commune connaît un problème général avec l'étanchéité. Nous avons déjà connu la même problématique au nouveau bassin d'eau, ainsi qu'aux halls sportifs « Op Acker » et « Um Dribbel ». Presque toute nouvelle construction connaît un défaut d'étanchéité. Se pose donc la question si la politique fixe des délais trop serrés pour ses réalisations et met ainsi trop de pression sur les entreprises.

Lors de l'inauguration de la piscine en 2005, il a généralement été critiqué que le personnel y employé n'a pas été impliqué dans la planification, raison pour laquelle certaines décisions négatives ont été prises. J'espère que nous profitons dès à présent de l'occasion pour remédier à ces points faibles.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : nous devons veiller à ne pas prendre à la légère ces projets d'envergure. Il doit tout de même exister une garantie qui prend en charge les frais de ces travaux de mise en conformité.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : je partage en principe l'opinion du conseiller Jos Thill, mais malheureusement la réalité est toute une autre. Je tiens tout d'abord à préciser qu'il s'agit bien d'une urgence. Lors du vote du budget, nous avons informé le conseil communal de notre intention de rénover la piscine scolaire et d'achever ces travaux avant la rentrée scolaire. Malgré que nous ne sommes toujours pas en possession de tous les devis, nous avons toutefois pris la décision de démarrer le chantier pour assurer que les travaux puissent être terminés dans les délais.

Le problème est bien connu depuis 2007. Après de longues années de différends avec la compagnie d'assurance et suite à de nombreuses expertises, aboutissant dans le fait que les uns rejettent la responsabilité sur les autres, nous avons pris la décision d'entamer les travaux, afin d'éviter encore plus de dégâts entraînant une fermeture définitive de la piscine.

Monsieur Raymond BETZ (Service technique) : le chlore dans l'eau a progressivement fait baisser le niveau du pH de la construction en béton. Encore quelques années de plus et la piscine aurait subi un dommage total. Durant les dernières dix années, j'ai assisté à au moins une cinquantaine de réunions pour clarifier la question de la responsabilité. Le coût de toutes ces initiatives dépassent déjà le montant que nous devrions espérer toucher par les assurances. De par cette expérience, nous voulons adjuger les travaux à une entreprise générale pour fixer la responsabilité en cas d'un éventuel nouveau sinistre.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : nous avons voulu limiter le temps de fermeture de la piscine pour ne pas entraver trop longtemps les cours de natation. Nous nous sommes rendu compte qu'aucune indemnisation suffisante n'est à espérer et que tout retard de chantier ne ferait qu'augmenter les coûts. Pour toutes ces raisons, nous nous sommes décidés à lancer les travaux avant l'aval définitif du conseil communal. Cette procédure est en contradiction avec les dispositions en vigueur, mais dans le présent cas, il s'agit d'une véritable urgence.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : je suis d'accord avec vos explications. Mais est-ce que la responsabilité du chef de projet n'est pas engagée dans un tel cas de figure ?

Echevin Richard STURM (CSV) : la mission du chef de projet ne consiste pas dans la vérification de la conception, mais dans la surveillance des travaux et des différents corps de métier.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : c'est l'une des raisons pour lesquelles nous envisageons d'engager un deuxième architecte. Des chantiers de cette envergure doivent être contrôlés quotidiennement.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : permettez-moi une dernière question, a-t-on pensé à mettre en place des séchoirs supplémentaires ?

Monsieur Raymond BETZ (Service technique) : oui, la commande a été lancée.

Echevin Richard STURM (CSV) : nous avons un problème de principe avec les dispositions en vigueur en relation avec les marchés publics, forçant les communes à adjudger les travaux au meilleur offrant, alors que celui-ci ne doit pas être forcément le meilleur.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : heureusement ladite loi a été modifiée récemment.

Point 19 : Approbation unanime.

Point 20 : Approbation unanime.

Point 21) Budget extraordinaire 4/913/221311/18011 – Enseignement primaire – Bâtiment A et B de l'école primaire de Clemency – Travaux de mise en conformité – Demande d'un crédit spécial de 260.000 €

Point 22) Budget extraordinaire 4/913/221311/18011 – Enseignement primaire – Bâtiment A et B de l'école primaire de Clemency – Travaux de mise en conformité – Approbation du projet et devis.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le délégué à sécurité de l'école fondamentale de Clemency a constaté une série de vices de construction relevant de la sécurité, qui pendant une soixante d'années ne constituaient aucun problème, mais qui désormais ne répondent plus aux normes actuelles de sécurité. Il s'ensuit que nous devons procéder à divers travaux de réaménagement. Nous avons donc chargé un bureau spécialisé pour dresser une liste des travaux des mises en conformité qui s'imposent. Pour garantir le financement du projet, le conseil communal est appelé au vote d'un crédit spécial de 260.000 €.

Monsieur Raymond BETZ (Commune de Käerjeng) : Afin de répondre aux normes de sécurité des bâtiments publics, nous devons aménager une sortie supplémentaire avec un escalier de secours, un éclairage de sécurité, diverses modifications au niveau des garde-corps, des remplacements de portes coupe-feu et de miroirs, des travaux de conformité des installations électriques et un réaménagement de la zone extérieure de l'entrée, afin que les portes puissent s'ouvrir vers l'extérieur.

Point 21 : Approbation unanime.

Point 22 : Approbation unanime.

Point 23) Budget extraordinaire 4/630/222100/10006 Renouvellement des conduites d'eau dans diverses rues - crédit spécial de 21.450 €

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : malgré que nous avons invité les entreprises à introduire leur décompte final, nous avons reçu deux ans après la clôture du chantier deux factures en relation avec une hausse de prix. Bien évidemment nous ne disposons plus de crédit afférent au budget de l'exercice 2018, de sorte que nous sollicitons le conseil communal à donner son aval à un crédit spécial de 21.450 €.

Approbation unanime.

Point 24) Budget extraordinaire – Décomptes de travaux – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le conseil communal est invité à approuver les décomptes de travaux qui suivent :

- 4/624/221313/13016 Renouvellement de la conduite d'eau à Clemency
Total des devis approuvés : 390 000
Total de la dépense effective : 371 215,61

- 4/0190/2123/003 (2009-2011) et 4/627/221311/09010 (2012-2017) Atelier communal et château d'eau dans la zone artisanale
Total des devis approuvés : 14 576 914,18
Total de la dépense effective : 13 820 846,28

- 4/241/221312/16003 Mise en conformité de la crèche à Hautcharage
Total des devis approuvés : 492 195,72
Total de la dépense effective : 395 378,63

- 4/821/221311/10008 Terrain de football à Clemency - Réaménagement des vestiaires
Total des devis approuvés : 3 300 000
Total de la dépense effective : 3 279 502,41

- 4/822/221311/12014 Hall sportif à Linger pour le tennis de table
Total des devis approuvés : 3 360 000
Total de la dépense effective : 3 091 091,51

- 4/510/221311/16008 Extension du centre de recyclage
Total des devis approuvés : 297 650
Total de la dépense effective : 252 858,50

Approbation unanime.

Point 25) Contrat de bail conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Romain Gillen, demeurant à L-4942 Bascharage, 27, rue de la Résistance, concernant le presbytère, appartement dans le bâtiment de l'église à Bascharage.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : suite à la nouvelle législation en relation avec les édifices religieux, la Commune est dorénavant dispensée de l'obligation de mise à disposition gratuite d'un logement. Il a été cependant la volonté du collège échevinal d'offrir un logement au curé, sachant que son ressort dépasse bien celui de notre commune. L'appartement

paroissial a une surface habitable de 122 m² et nous proposons de fixer le loyer mensuel à 1.320 €, y compris le garage.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : je peux être d'accord avec le loyer proposé, mais je pense cependant savoir que le collège des bourgmestre et échevins avait d'antan décidé de fixer les loyers des logements communaux en concordance avec la loi modifiée du 20 avril 1998 concernant l'aide au logement.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : dans la loi précitée, il s'agit de la location de logements sociaux, alors que dans le présent cas, nous parlons de la mise à disposition d'un logement pour le curé de la paroisse.

Approbaton unanime.

Point 26) État des restants 2017 – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le total des restants à poursuivre pour l'année 2017 s'élève à 35.677,44 €. Le receveur communal demande une décharge pour un montant irrécupérable pour diverses raisons de 722,27 €.

Approbaton unanime.

Le conseiller Marc HENSEN (déjà gréng) quitte la séance.

Point 27) Office Social – Convention 2018.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : la convention pour l'exercice 2018 correspond dans ses grandes lignes à celles des années précédentes.

Approbaton unanime.

Point 28) Commission consultative de l'intégration – constitution 2018-2023.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : après un appel public aux candidatures, le collège des bourgmestre et échevins propose la composition qui suit :

1	GRASER-MATHGEN	Liette	L	membre	
	SCHILTZ	Camille	L	suppléant	
2	NOLA LACLA	Florence	Cam	membre	
	GORGINPOUR	Sepideh	L	suppléant	
3	BALANDRIS	Loic	F	Membre	
	RAMDEDOVIC	Munir	F	suppléant	
4	FANCK	Nico	L	membre	DP
	KNEIP	Gary	L	suppléant	DP
5	BEIDLER	Jang	L	membre	déi gréng
	CALAMIDA	Carlo	I	suppléant	déi gréng
6	RUSCITTI	Romain	L	membre	CSV
	MAJERUS	Dan	L	suppléant	CSV
7	ROCHA	Viviane	L	membre	CSV
	KIEFFER	Christophe	L	suppléant	CSV
8	REMESCH	Angela	L	membre	CSV
	SCHROEDER	Fernand	L	suppléant	CSV
9	HANSEN	Andy	L	membre	LSAP
	ADRIAENSENS	Théo	B	suppléant	LSAP
10	SANITATE	Yannick	L	membre	LSAP
	BRIX-KLEIN	Josiane	L	suppléant	LSAP
11	PIRROTTE	Frank	L	membre	échevin
	SIEBENALER-THILL	Josée-Anne	L	suppléant	échevine
12	SCHMIT	Danielle	L	membre	conseillère
	HAMES	Joseph	L	suppléant	conseiller
	MULLER	Marianne	L	secrétaire	

Approbation unanime.

Point 29) Office Régional du Tourisme du Sud – Désignation d'un membre effectif et d'un membre suppléant.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le collège des bourgmestre et échevins propose de nommer Monsieur Joseph Hames membre effectif et Monsieur Jean-Marie Bruch membre suppléant.

Approbation unanime.

Point 30) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le conseil communal est appelé à donner son aval à sept règlements temporaires de la circulation, édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins.

Il avait initialement été prévu de poser la dernière couche de roulement dans la « Rue de la Résistance ». Comme il y a cependant eu des divergences entre les responsables de l'entreprise de construction et l'Administration des Ponts & Chaussées en ce qui concerne la couleur du tapis, les travaux sont reportés aux vacances scolaires de la Pentecôte.

Approbaton unanime.

Point 31) Questions et réponses.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : il serait approprié de rappeler, sur certains sites de notre commune, les « zones 30 km/h par un marquage sur la chaussée, notamment aux croisements et à l'intérieur des quartiers résidentiels. Souvent des automobilistes qui ne connaissent pas les lieux s'engagent, sans se rendre compte, dans une « zone 30 km/h » et traversent le quartier à une vitesse excessive.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : ce point a déjà été discuté avec les responsables du service technique, un crédit afférent est également inscrit au budget pour réaliser le marquage afférent. Nous allons communiquer la doléance du conseil communal aux collaborateurs concernés.

Conseiller Lucien FUSULIER (LSAP) : la signalisation routière pour piétons et cyclistes ne fonctionne pas dans la « Rue des Ateliers » à Bascharage, un danger potentiel au niveau du passage souterrain étroit.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : nous sommes bien conscients que plusieurs lampadaires ont été heurtés par des poids-lourds empruntant cette rue, malgré une signalisation appropriée. Ils sont alors forcés à faire demi-tour devant le passage souterrain trop étroit. Nous n'étions cependant pas au courant du fait que la signalisation routière est également défectueuse. Elle a certainement également été touchée par un poids-lourd. Nous allons-en informons notre service technique.

Conseiller Nico FUNCK (DP) : d'ici peu, une nouvelle maison de retraite sera construite à Bascharage. Qu'en est-il de la convention en relation avec la maison de retraite à Mamer, où notre commune dispose d'un contingent de 8 chambres ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : ce contingent a été acquis par l'ancienne commune de Clemency et nous n'avons nullement l'intention de renoncer à ces 8 chambres. Ladite

convention n'est cependant pas en relation avec la construction de la nouvelle maison de retraite à Bascharage. Dans ce nouveau cas de figure, les habitants de la commune de Käerjeng disposeront d'un droit de priorité, accordée par les instances étatiques.

Conseiller Nico FUNCK (DP) : permettez-moi encore une dernière question, y a-t-il du nouveau dans l'affaire « Bancomat » à Clemency ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : nous avons eu des échanges de courrier avec les responsables de la Post, notamment pour une entrevue, rien de concret n'en est ressorti depuis lors.

Fin de la séance : 18.30 heures.